

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos au 31 décembre 2025

ASSOCIATION FEDERATION LEUCEMIE ESPOIR

**18, rue du Ham
29440 PLOUZEVEDE**



**ACCIOR SOLIS NANTES
Commissaire aux Comptes**

**3, rue Edouard Nignon
CS 97216
44372 NANTES Cedex 3**

☎ 02.51.13.22.13

✉ www.solisnantes.fr

ASSOCIATION FEDERATION LEUCEMIE ESPOIR
Exercice clos au 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Adhérents,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FEDERATION LEUCEMIE ESPOIR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENTS DE L'OPINION

• **REFERENTIEL D'AUDIT**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

• **INDEPENDANCE**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe relative à la première application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, qui décrit les incidences de ce changement de réglementation comptable sur la présentation des comptes annuels.

IV. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons notamment porté une attention particulière aux informations inscrites dans le compte de résultat par origine et destination et dans le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

VI. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT ASSOCIATIF RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la

convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

VII. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes,

- il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

NANTES, le 15/05/2026
Le Commissaire aux Comptes



ACCIOR SOLIS NANTES
Commissaire aux Comptes
Représentée par Monsieur Stéphane DE GUERNY
Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros %
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)					
	Immobilisations incorporelles					
	Frais de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	13 896	13 896		1 902	-1 902 -100.00
	En cours, avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains				7 622	-7 622 -100.00
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage	2 983	2 983			
	En cours, avances et acomptes					
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>					
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières (1)					
	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés	11 546		11 546	11 193	353 3.15
	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
	Total II	28 425	16 879	11 546	20 717	-9 171 -44.27
	Stocks et en cours	11 909		11 909	8 010	3 899
	Créances (2)					
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	7 972		7 972	16 965	-8 993 -53.01
	Créances reçues par legs ou donations	6 856		6 856	6 856	
	Autres créances	103 570		103 570	182 050	-78 481 -43.11
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (2)	10 851		10 851	3 960	6 891 174.01
	Valeurs mobilières de placement	1 152 077		1 152 077	620 991	531 085 85.52
	Instruments financiers à terme et jetons détenus					
	Disponibilités	391 093		391 093	391 845	-752 -0.19
	Total III	1 684 326		1 684 326	1 230 677	453 649 36.86
	Frais d'émission des emprunts (IV)					
	Primes de remboursement des emprunts (V)					
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 712 750	16 879	1 695 872	1 251 394	444 478 35.52

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	761 680				761 680	
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves pour projet de l'entité	6 797		9 729		-2 931	-30.13
AUTRES FONDS PROPRES	Autres						
	Report à nouveau			804 312		-804 312	-100.00
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	532 847		-41 462		574 308	NS
	Situation nette (sous total)	1 301 324		772 579		528 745	68.44
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	1 301 324		772 579		528 745	68.44
	Fonds non remboursables						
	Avances conditionnées						
FONDS REPORTEES ET DEBIES	Droits du concédant						
	Total II						
	Fonds reportés liés aux legs ou donations	6 856		6 856			
	Fonds dédiés	111 398		277 547		-166 149	-59.86
	Total III	118 254		284 403		-166 149	-58.42
	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total IV						
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit						
DETTES (I)	Emprunts et dettes financières diverses (2)						
	Instruments financiers à terme						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	16 764		37 537		-20 773	-55.34
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	5 175		1 077		4 098	380.50
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	254 355		155 799		98 557	63.26
	Produits constatés d'avance						
	Total V	276 294		194 412		81 882	42.12
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 695 872		1 251 394		444 478	35.52

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

276 294

194 412

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	84 490		79 355		5 135	6.47
Ventes de biens et services						
Ventes de biens	5 963		3 864		2 099	54.31
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	9 000		9 000			
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation						
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels	92 320		97 024		-4 704	-4.85
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie	504 019		-180		504 199	NS
Contributions financières	47 315		75 720		-28 405	-37.51
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	644				644	
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	115 000				115 000	
Utilisations des fonds dédiés	253 391		242 057		11 333	4.68
Autres produits	17 702		5 147		12 555	243.9C
Total I	1 129 844		511 988		617 855	120.68
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	13 307		5 146		8 161	158.6C
Variation de stock	-3 899		4 950		-8 849	-178.76
Autres achats et charges externes	146 604		100 565		46 039	45.78
Aides financières	354 207		320 999		33 208	10.35
Impôts, taxes et versements assimilés	1 780		1 765		15	0.83
Salaires et traitements						
Cotisations sociales						
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 652		3 003		-1 351	-44.98
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés	86 071		129 204		-43 133	-33.38
Autres charges	13 818				13 818	
Total II	613 540		565 632		47 908	8.47
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	516 304		-53 644		569 948	NS

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	21 718		24 634		-2 916	-11.84
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III	21 718		24 634		-2 916	-11.84
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)	21 718		24 634		-2 916	-11.84
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	538 022		-29 010		567 031	NS
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)			2 119		-2 119	-100.0C
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)			13 494		-13 494	-100.0C
4. Résultat exceptionnel (V-VI)			-11 375		11 375	100.0C
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	5 175		1 077		4 098	380.5C
Total des produits (I+III+V)	1 151 561		538 741		612 820	113.75
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	618 715		580 203		38 512	6.64
5. EXCEDENT OU DEFICIT	532 847		-41 462		574 308	NS

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - MISSIONS SOCIALES	345 691		320 999		24 692	7.69
1.1 Réalisées en France						
- Actions réalisées par l'organisme	345 691		320 999		24 692	7.69
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France						
1.2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger						
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	9 157		4 449		4 708	105.82
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	9 157		4 449		4 708	105.82
2.2 Frais de recherche d'autres ressources						
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	176 143		122 548		53 595	43.73
TOTAL DES EMPLOIS	530 991		447 996		82 995	18.53
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	1 652		3 003		-1 351	-44.99
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	86 071		129 384		-43 313	-33.48
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE						
TOTAL	618 714		580 383		38 331	6.60

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
1.1 Cotisations sans contrepartie	84 490		79 355		5 135	6.47
1.2 Dons, legs et mécénats	610 720		97 024		513 696	529.45
- Dons manuels	92 320		97 024		-4 704	-4.85
- Legs, donations et assurances-vie	518 400				518 400	
- Mécénats						
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	62 279		88 584		-26 305	-29.69
TOTAL DES RESSOURCES	757 489		264 963		492 526	185.88
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	644				644	
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	253 391		242 057		11 334	4.68
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE						
TOTAL	1 011 524		507 020		504 504	99.50

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)				
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public				
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice				
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)				

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES						
Réalisées en France						
Réalisées à l'étranger						
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS						
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT						
TOTAL						
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	284 403	397 076	-112 673	-28.38
(-) Utilisation	253 391	242 057	11 334	4.68
(+) Report	86 071	129 384	-43 313	-33.48
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	118 254	284 403	-166 149	-58.42

Commentaires:

L'association n'a pas mis en place d'outil de suivi des heures de bénévoles. Ainsi les contributions volontaires n'ont pu être évaluées et reportées sur le compte d'emploi annuel des ressources.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 695 871.92 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 129 843.81 Euros et dégageant un excédent de 532 846.57 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

L'objet social :

L'association intitulée "Fédération Leucémie Espoir", fondée sous la dénomination "Union Nationale Leucémie Espoir", dite aussi "F.L.E.", dont la déclaration de création a été publiée au Journal Officiel de la République Française le 15 juin 1944, reconnue d'utilité publique par décret du 13 octobre 2008, a pour but de venir en aide aux enfants et aux adultes domiciliés sur le territoire français atteints de maladies du sang, ainsi qu'à leur famille, et de soutenir la recherche et l'innovation en hématologie.

Sa durée est illimitée.

Les missions et moyens d'actions de l'Association sont :

- de coordonner l'action éducative des associations membres chargées de regrouper les adhérents, les membres bienfaiteurs de leur secteur géographique,
- d'assurer la liaison des associations membres, tant pour les guider vers les organismes officiels, que pour leur indiquer la meilleure information à apporter dans le respect des présents statuts,
- d'assurer la liaison entre les adhérents, les malades, les familles, le corps médical,
- de réaliser et de contribuer à des publications, à en assurer la diffusion, d'organiser des expositions ou des conférences ou d'y participer,
- ainsi que tout autre moyen susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social de l'association

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Vente de l'appartement de Font Romeu pour 115 000 euros
- Assurances vies perçues pour un total de 504 019 euros

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Changement de méthode

Changement de méthode comptable - Première application du règlement ANC n°2022-06

Conformément au règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, 1ère fois, au titre du présent exercice, les nouvelles dispositions prévues par ce texte.

Cette première application constitue un changement de méthode comptable lié à un changement de réglementation comptable, appliqué de manière prospective.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	14 790		
TOTAL			
Terrains	7 622		
Constructions sur sol propre	53 891		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 100		
Installations générales agencements aménagements divers	2 896		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 772		
TOTAL	74 280		
Autres titres immobilisés	11 193		353
TOTAL	11 193		353
TOTAL GENERAL	100 263		353

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		894	13 896	13 896
Terrains		7 622		
Constructions sur sol propre		53 891		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		2 100		
Installations générales agencements aménagements divers		2 896		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		4 789	2 983	2 983
TOTAL		71 298	2 983	2 983
Autres titres immobilisés			11 546	11 546
TOTAL			11 546	11 546
TOTAL GENERAL		72 192	28 425	28 425

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	12 244	1 652		13 896
Constructions sur sol propre		53 891		53 891	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		2 100		2 100	
Installations générales agencements aménagements divers		2 896		2 896	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		7 772		4 789	2 983
TOTAL		66 658		63 676	2 983
TOTAL GENERAL		78 902	1 652	63 676	16 879
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	TOTAL	1 652			
TOTAL GENERAL		1 652			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres
ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise			804 312	42 632	761 680
Réserves	9 729			2 931	6 797
Report à nouveau	804 312		41 462	845 774	
Excédent ou déficit de l'exercice	-41 462		574 308		532 847
Situation nette	772 579		1 420 082	891 337	1 301 324
TOTAL I	772 579		1 420 082	891 337	1 301 324

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	
			Montant global	Dont remboursements		
Ressources liées à la générosité du public	284 403		-271 009		104 860	
FONDS DEDIES	284 403		-271 009		104 860	
TOTAL	284 403		-271 009		104 860	

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	644		644		
TOTAL	644		644		
TOTAL GENERAL	644		644		
Dont dotations et reprises d'exploitation		86 071	644		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	7 972	7 972	
Groupe et associés	83 556	83 556	
Débiteurs divers	26 869	26 869	
Charges constatées d'avance	10 851	10 851	
TOTAL	129 248	129 248	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	16 764	16 764		
Impôts sur les bénéfices	5 175	5 175		
Autres dettes	254 355	254 355		
TOTAL	276 294	276 294		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	20 000
Disponibilités	18 506
Total	38 506

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 042
Autres dettes	252 951
Total	257 993

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	10 851
Total	10 851

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Rémunération des dirigeants**

La Présidente et les membres du Conseil d'Administration ne sont pas rémunérés conformément aux statuts de la Fédération (ils bénéficient seulement des remboursement de frais).

Valorisation des contributions volontaires

Il n'y a pas d'évaluation des contributions volontaires tel que le bénévolat car elles ne peuvent pas faire l'objet d'une valorisation suffisamment précise (hors dons en nature avec cerfa)

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 7 202.40 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 7 202.40 euros

